

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 50
En exercice : 50
Présents : 41
Pouvoirs : 7
Qui ont pris part
à la délibération : 48
Votes exprimés : 48
POUR : 48
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
14 avril 2026
Date d'affichage :
14 avril 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Madame Sandra PICART, Présidente.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE – Bruno CHARMET – Valérie DUNY – Valéry GUICHARD – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Alain BORDE – Florian FRAYER – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Stéphane DOREY – Magali SAUCOURT – Stéphane MOREL – Pascal MOTTOT – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Jessica VASSEUR – Bertrand LEBLANC – Séverine CONNANT – François CAMBURET – Didier GORSKI – Claudine MANIGAULT – Jean-Pierre REYNAUD – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Michel BARDET – Philippe LARDIN – Monique LAVIEU – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Bernard CURY – Joëlle DOLLE – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Roger-Pierre MEURIOT – Anne RENARD, représentée par Alexandre LUCY – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jane FFRENCH, absente excusée pouvoir à Bruno CHARMET, Christophe GENTIL, absent excusé pouvoir à Pascal MOTTOT – Constance MITENNE, absente excusée pouvoir à Stéphane MOREL – Fabien CHATENET, absent excusé pouvoir à Bertrand LEBLANC – Frédéric BOUSIGNAC, absente excusée pouvoir à Séverine CONNANT – Xavier COURTOIS, absent excusé pouvoir à Didier GORSKI – Hélène KLUYVER, absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE

Absents excusés : Stéphane BARDOUX – Hubert NAULOT

Secrétaire de séance : Marie-Laure GRIMARD

Objet de la délibération

AGENCE YONNE ATTRACTIVITE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Par délibération en date du 2 décembre 2024, l'assemblée communautaire a approuvé l'intégration de la CCS en tant qu'actionnaire de la SPL « Agence d'attractivité de l'Yonne », a validé le projet de statuts et approuvé la participation de la CCS au capital social de la SPL à hauteur de 1 704,50 €, représentant 25 actions d'une valeur nominale de 68,20 € chacune ;

Il convient de désigner un représentant de la collectivité au sein du conseil d'administration de la SPL « Agence d'Attractivité de l'Yonne ».

La Présidente représente de droit la collectivité à l'Assemblée Générale de la SPL, il vous est proposé de **nommer la Vice-Présidente en charge du développement économique, Madame Nathalie LABOSSE, par délégation de pouvoir en lieu et place de la Présidente.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée,

DESIGNE Madame Nathalie LABOSSE, Vice-Présidente, délégation de pouvoir de la Présidente, pour représenter la Communauté de Communes du Serein au sein de l'Agence Yonne Attractivité,

CHARGE la Présidente de notifier cette décision

La secrétaire de séance,
Marie-Laure GRIMARD



La Présidente,
Sandra PICART



PUBLIEE LE 24/04/2026

